



<b>PATINAGE GATINEAU</b>	
<b>POLITIQUE # : PG-001</b>	
<b>INSCRIPTIONS ET TARIFICATIONS</b>	<b>VERSION 9 (juillet 2023)</b>

\* Le masculin est employé dans ce document strictement afin d'alléger le texte. Il comprend en tout temps son équivalent féminin.

#### **A) Objectif**

Cette politique a pour but d'uniformiser l'application de la tarification à nos divers programmes incluant celle de l'inscription tardive ou particulière pour chaque patineur.

#### **B) Champ d'application**

Cette politique s'applique à tous les patineurs membres de Patinage Gatineau ainsi qu'à tout autre patineur membre d'autres clubs désirant patiner sur les heures de glace de Patinage Gatineau. Lorsqu'on indique une action par un patineur, tel que remplir un formulaire, effectuer un paiement, etc., il est compris que le parent ou le tuteur du patineur doit effectuer cette action pour le patineur mineur.

#### **C) Tarification**

La tarification est établie pour chaque programme à chaque année par les membres du Conseil d'administration (C.A.) ou un sous-comité délégué par le C.A. Les taux seront publiés sur les plateformes numériques notamment le site internet du club et sur la page Facebook du club. Ils seront habituellement disponibles au mois d'août pour la session régulière de septembre à mars, au mois de décembre pour la session d'hiver de janvier à mars (pour les places restantes) et en mars pour la prolongation. La tarification d'un programme est composée de deux parties soit les frais fixes (frais d'inscription obligatoire à Patinage Canada ainsi qu'un frais d'administration) et le coût du programme.

#### **D) Inscription**

L'inscription se fait à des dates et selon les moyens pré-établis par le club. Il est obligatoire d'être inscrit avant de participer à un programme. Un patineur non-inscrit se verra refuser l'accès à nos glaces. Les places seront ajustées selon les disponibilités et les limites de patineurs établies pour la sécurité par le conseil d'administration.

1. **Programmes Patinage Plus :** Les inscriptions seront effectuées et les tarifs pour ces programmes seront publiés tel qu'indiqués ci haut. Le club se réserve le droit de refuser une inscription si le groupe est considéré complet.  
Le nombre maximal de patineurs sur la glace en une même période est établi à 60 par groupe.



2. **Programmes Privés** : Les inscriptions seront effectuées et les tarifs pour ces programmes seront publiés tel qu'indiqués ci haut. Le club se réserve le droit de refuser une inscription si le groupe est considéré complet.  
Le nombre maximal de patineurs sur la glace en une même période est établi à 25 par groupe.
3. **Programmes complémentaires Patinage Plus** : Les programmes complémentaires, tel que défini par le Club à chaque année, doivent obligatoirement être accompagnés d'une inscription à un programme régulier tel que le 1 ou 2 fois par semaine.
4. **Sport-études** : Un tarif privilégié est offert aux patineurs membres de Patinage Gatineau qui sont inscrits à un programme reconnu de Sport-études à temps plein. Cette inscription est obligatoire et permet aux patineurs d'avoir accès aux heures régulières du Club pendant la saison de septembre à mars lorsqu'il n'y a pas de regroupement de groupes dû à des compressions d'horaire. Le club se réserve le droit de limiter l'accès aux heures régulières en période de grande achalandage, l'accès aux heures de glace régulières est réservé aux patineurs du privé d'abord.
5. **Programme danse seulement** : Un tarif privilégié est offert aux patineurs membres de Patinage Gatineau qui sont inscrits à un programme de danse seulement pour un soir semaine pré-établi par le Conseil d'administration. Le club se réserve le droit de refuser une inscription si le groupe est considéré complet.
6. **Prolongation** : Seulement les patineurs déjà inscrits à Patinage Canada pendant la saison en cours peuvent s'inscrire à la prolongation. Les membres des autres Clubs devront fournir la preuve de leur inscription à Patinage Canada en plus d'une preuve de test en style libre pour aider au classement des groupes. Les patineurs de Patinage Gatineau ont préséance sur les patineurs des autres clubs dans la mesure où leur inscription est reçue et les frais sont acquittés à l'intérieur de la période d'inscription réservée aux membres de Patinage Gatineau.

Aucune tarification spéciale ne sera accordée à des patineurs qui veulent patiner moins souvent que le nombre prévu à l'horaire.

### ***E) Inscription tardive***

Une inscription tardive est une nouvelle inscription présentée après le début des cours. Pour les cours privés, le tarif de la saison complète est applicable pour toute l'année, peu importe la date d'inscription au programme.

Pour les cours du Patinage Plus, aucune inscription ne sera acceptée après le 30 septembre pour la session d'automne. À l'égard de la session d'hiver, la date limite des inscriptions sera le 15 janvier, après cette date nous n'acceptons plus d'inscription pour ces groupes.

De plus, les frais fixes (frais d'inscription à Patinage Canada ainsi que les frais d'administration) seront ajoutés au coût du programme.



### ***F) Inscription d'un membre d'un autre club***

- i. Si un membre d'un autre club veut s'inscrire à un programme et qu'il est déjà inscrit à Patinage Canada pour l'année concernée, le tarif sera réduit du coût d'inscription à Patinage Canada. Une preuve d'inscription peut être demandée.
- ii. Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de Patinage Gatineau, un membre d'un autre club peut aussi patiner sur les glaces de Patinage Gatineau de façon sporadique comme invité pour la saison régulière de septembre à mars. Aucun invité ne sera permis pendant la session de prolongation. Dans tel cas, les procédures expliquées dans la politique «PG-003 – Définitions de groupe et Permissions spéciales » devront être suivies. Cependant, si un patineur désire patiner de façon régulière (exemple : 1 fois semaine), le tarif pour l'année complète sera exigé.

### ***H) Remboursement***

#### **Pour un patineur du Patinage Plus :**

Le patineur peut demander un remboursement des frais d'inscription. Il doit envoyer une demande à l'adresse courriel de Patinage Gatineau (patinagegatineau1@hotmail.com) avec le nom du patineur, la session et la raison. Le montant remboursé sera calculé suite à la réception du courriel seulement en fonction de la formule suivante : la tarification d'un programme moins les frais d'inscriptions à Patinage Canada, moins les frais des cours reçus, moins une pénalité. La pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours non encore reçus. Le Registraire traitera et confirmera le remboursement s'il a lieu au patineur. Aucun remboursement ne sera accordé après les 3 premiers cours prévus au calendrier. La demande devra être acheminée au club avant le début du 4<sup>e</sup> cours.

#### **Pour un patineur du Privé :**

Pour un patineur du privé, il n'y a aucun remboursement, car les frais payés lors de l'inscription sont des frais de membre à Patinage Gatineau. Toute situation exceptionnelle peut être adressée aux membres du conseil d'administration pour analyse et décision. Des pièces justificatives pourraient être demandées, le cas échéant.

### ***I) Transfert***

Un patineur peut demander de transférer son dossier à Patinage Gatineau en tout temps durant une année. Si une inscription est pour une nouvelle année, le patineur n'a qu'à s'inscrire selon les tarifs du club et indiquer son numéro de Patinage Canada avec mention du club d'où il provient.

Si le transfert a lieu durant une année en cours et le patineur est déjà inscrit à un autre club il doit faire compléter un formulaire (voir Patinage Canada) par le Registraire de chaque club concerné. Les



formulaires complétés seront retournés à Patinage Canada. Patinage Canada facture des frais de 25\$ pour un transfert d'un membre actif. Ces frais supplémentaires sont donc assumés par le patineur et ce en plus des frais d'inscription habituels du programme.

Le patineur devra par la suite voir à se faire rembourser les frais de Patinage Canada par son ancien club.

***J) Inscription d'un autre membre d'une même famille***

Chaque membre supplémentaire d'une même famille inscrit reçoit un rabais d'inscription de 10,00\$ par programme de la saison régulière (septembre à mars) et de 5\$ pour la session d'hiver (janvier à mars). Ce rabais ne s'applique pas aux programmes complémentaires.

***K) Inscription non-payée***

Les frais d'inscription doivent être acquittés au plus tard 24 heures après l'acceptation de celle-ci à défaut de quoi cette dernière pourrait être annulée.

**Adopté par le conseil d'administration le 6 juillet 2023**